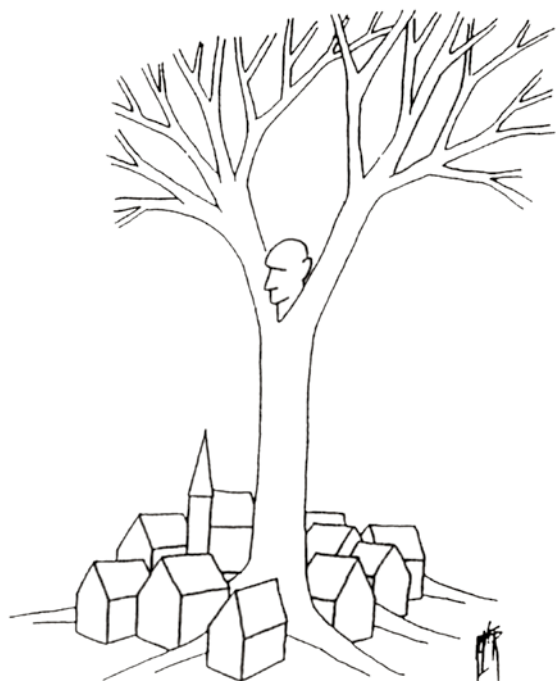




Lettre aux habitants

Nouvelles de l'ACQU n° 120 juin 2024

Publication trimestrielle de l'Association de Comités de Quartier Ucclois (ACQU) asbl N° d'entreprise 418.110.283
Siège social : rue des Bigarreux, 34, 1180 Uccle
www.acqu.be

S O M M A I R E

- ATTESTATIONS FISCALES DES DONS 2
- BRÈVE DE L'ACQU ET DES COMITÉS DE QUARTIER EN PARTICIPATION CITOYENNE ET ÉDUCATION PERMANENTE 3
- LE KAUWBERG, UN PAISIBLE SITE DE PROMENADES, UN HAVRE DE PAIX POUR LE VIVANT MAIS AU PASSÉ Ô COMBIEN TOURMENTÉ ! 5
- L'ÉCOLE MATERNELLE MONTJOIE : 7
- LE PRÉMÉTRO +, L'ALTERNATIVE INDISPENSABLE AU MÉTRO 3 9
- LE QUARTIER DURABLE ET CITOYEN MESSIDOR 12
- ET SI UCCLE PRENAIT EXEMPLE SUR ISELLES 16
- IL ÉTAIT UNE FOIS UNE PETITE ÉCOLE DEVENUE « CRÈCHE » 17
- MEMORANDUM DE L'ACQU A L'ATTENTION DES PARTIS POLITIQUES EN VUE DU FUTUR ACCORD DE MAJORITE D'UCCLE EN 2024 19



Promenades au Kauwberg

ATTESTATIONS FISCALES DES DONS

Chères donatrices, chers donateurs,

Une nouvelle réglementation est récemment entrée en vigueur pour les attestations fiscales des dons

Conformément à la loi, il est désormais obligatoire pour les associations d'inscrire le numéro d'identification du Registre national des donatrices et donateurs dans l'attestation fiscale (Obligation du SPF Finances – art 323/3 CIR92).

Où trouver votre numéro national ?

Votre numéro d'identification du Registre national se trouve au dos de votre carte d'identité, est composé de 11 chiffres commençant par votre date de naissance.

Et pour les entreprises ?

Pour ceux qui nous font des dons au nom de leur société, il s'agit du numéro de la Banque carrefour des entreprises BCE composé de 10 chiffres.

Comment nous le communiquer ?

- Soit via ce QR code qui est un lien sécurisé
- Soit en envoyant ce numéro à notre adresse e-mail de l'ACQU ; acqu.asbl@gmail.com

En nous transmettant votre numéro national, votre attestation fiscale sera automatiquement intégrée à votre déclaration via Tax-on-web sans avoir à encoder manuellement vos dons.

Merci pour votre aide précieuse !



BRÈVE DE L'ACQU ET DES COMITÉS DE QUARTIER EN PARTICIPATION CITOYENNE ET ÉDUCATION PERMANENTE

Vous trouverez dorénavant chaque trimestre dans notre magazine les informations relatives aux activités organisées par l'ACQU, seule ou en partenariat ainsi que les initiatives des comités de quartier.

Sur le thème de l'Environnement, la Nature et la Biodiversité, l'ACQU vous invite à la **Conférence/Expo Faune urbaine de Thomas Jean** :

Thomas Jean, photographe animalier, nous propose une conférence/exposition sur la faune urbaine et la cohabitation entre humains et animaux (voir site laminutesauvage.be). Pour organiser cet événement, l'ACQU a collaboré avec la commune. Grâce aux Échevinats de la Culture et de l'Environnement, cette activité se tiendra au centre administratif d'Uccle.

Dates : du mardi 24 septembre au jeudi 24 octobre

Vernissage : le 24 septembre à partir de 18h, suivi de la conférence.

Visites guidées : le 25 septembre à 14h et le 3 octobre à 18h.

Lieux : RDC du Centre administratif d'Uccle, rue de Stalle 77.

Réservez ces dates dans votre agenda ! Après cet événement grand public, nous poursuivrons avec des marches exploratoires guidées par un naturaliste pour sensibiliser les habitants à la biodiversité (dates et lieux vous parviendront incessamment).

Sur le thème de la Mobilité, de l'espace public et de l'urbanisme, prenez note du programme des activités qui se dérouleront en septembre et octobre. Nous reviendrons vers vous ultérieurement avec les dates et lieux précis.

Mobilité, marche et espace public, l'ACQU a contacté l'asbl **WALK** pour organiser des marches exploratoires en septembre dans certains quartiers afin d'identifier les points noirs et réfléchir ensemble aux solutions. (Dates et lieux vous seront communiqués sous peu). Toujours sur le thème de la marche, le **Comité CRUC** a réalisé une carte pédestre d'Uccle Centre avec les temps de trajet en minutes en collaboration avec l'asbl **'Tous à pied'**. Les comités sou-

haitant créer des cartes similaires pour leur territoire peuvent se manifester en envoyant un mail à l'adresse suivante : barbara@acqu.be.

Mobilité, vélo, et espace public, l'ACQU propose des ateliers de réflexion sur le vélo et l'organisation de parcours vélos sécurisés en partenariat avec le **GRACQ**. Les comités intéressés sont invités à se manifester par retour de mail à l'adresse : barbara@acqu.be. (Dates à convenir en octobre)

Urbanisme, en partenariat avec **IEB**, l'ACQU vous propose des ateliers sur le « droit urbanistique, Cobat, PPAS, PRAS, RRU, etc. ». Apprenez à comprendre ces termes et à savoir comment réagir aux enquêtes publiques pour les permis d'urbanisme. Deux séances de formation seront organisées en soirée (lieu encore à préciser, sera spécifié sur notre site FB « [L'Uccle qu'on aime – ACQU asbl](#) » quand fixé) ;

Mercredi 18 septembre, 18h ; formation au suivi des enquêtes publiques.

Mercredi 25 septembre, 18h ; planification territoriale (l'enquête publique dans son cadre réglementaire en retraçant brièvement d'où viennent le PRDD, le COBAT, le PRAS, le RRU, ...)

Les comités de quartiers intéressés sont invités à se manifester. Ces activités sont liées à notre agrégation dans le domaine de l'Éducation Permanente¹.

Vie de quartier : participation des Comités

En parallèle, nous encourageons les comités à organiser des ateliers de réflexion et des rencontres entre

¹ L'ACQU est agréée dans l'axe 1 en éducation permanente, ce qui nécessite la réalisation de 200 heures de travail avec les membres et habitants (ateliers EP). Chaque thème choisi doit comporter au moins 30 heures de réflexion commune, en présence d'au moins cinq personnes, à chaque réunion... les modalités pour une activité éligible en EP :

- minimum 5 membres
- preuve de la convocation avec l'ordre du jour
- démarche de participation et de co-construction
- rapport de la réunion
- photos des participants (veiller au respect du RGPD)

citoyens sur des thèmes qui leur tiennent à cœur. Par exemple, certains comités préparent leur fête de quartier, d'autres mènent des réflexions sur la mobilité, les nuisances sonores et lumineuses des clubs de sport, les activités collectives (potagers, etc.), ou encore sur les communautés d'énergie.

Nous vous demandons de rédiger un résumé succinct de chaque réunion² et de nous l'envoyer à [barbara@](mailto:barbara@acqu.be)

2 Pour info, les activités pouvant être comptabilisées en Education Permanente :

Sont considérées comme activités régulières notamment :

- les réunions thématiques, groupes de réflexion, groupes de travail,
- les séminaires, conférences, colloques,
- les expositions,
- les visites thématiques,
- les échanges internationaux,
- les animations socioculturelles, les activités de diffusion culturelle,
- les réunions de préparations des activités et projets de votre comité, ainsi que les réunions d'évaluation de ces activités et projets.

acqu.be afin de comptabiliser ces activités dans notre quota de 200 heures par année. Cela nous permet de bénéficier des subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour réaliser nos activités, concevoir et distribuer le trimestriel « La Lettre aux Habitants », soutenir les actions de certains comités et assurer la collaboration de notre chargée de mission.

Déjà un grand merci à toutes et tous pour votre participation et vos contributions

*Barbara Decupere
Chargée de mission de l'ACQU*



LE KAUWBERG, UN PAISIBLE SITE DE PROMENADES, UN HAVRE DE PAIX POUR LE VIVANT MAIS AU PASSÉ Ô COMBIEN TOURMENTÉ !

Connu de tous les défenseurs de la nature à Bruxelles, le Kauwberg possède un magnifique pouvoir, celui de nous reconnecter au monde vivant et à toutes les espèces qui nous entourent. Ce plateau ucclois surplombant la ville, accessible au public, a vu défiler des générations de citoyens venus s'oxygéner, y passer un bon moment. Mais connaissent-ils seulement son passé agité ?

Il n'y a pas si longtemps, cet écrin de verdure faisait l'objet d'âpres discussions. Dans le viseur des aménageurs d'espaces publics ou de promoteurs immobiliers, l'espace de plus de 50 ha paraissait voué à un triste destin.

L'endroit avait été déboisé au XIX^e siècle pour faire place à des pâturages, plus tard à des carrières de sable et aux briqueteries par l'exploitation du limon. Après la Deuxième Guerre mondiale, l'abandon de ces activités permit à une végétation naturelle de recoloniser peu à peu l'espace.

Mais à partir des années 60, les risques de bétonisation se précisaient. Il était d'abord question de faire de cette zone un nœud autoroutier, puis, en 1976, de l'aménager en lotissements de 2 400 logements, plus un centre commercial. Un combat citoyen d'envergure mené par l'ACQU et les comités d'habitants permit le retrait de ces projets.

Dix années plus tard, c'est la commune d'Uccle qui proposa un golf international et la construction de 200 logements sur le pourtour. C'est en désaccord avec cet aménagement que fut créé, en 1987, le mouvement SOS Kauwberg.

Plus de dix-sept années de luttes...

Après de nombreuses manifestations et plusieurs fêtes champêtres attirant des milliers de personnes – qui montraient ainsi aux autorités politiques l'importance accordée par les Ucclois et les Bruxellois à la sauvegarde du lieu –, une pétition rassemblant

10 000 signatures fut remise au Ministre fédéral chargé de la Région bruxelloise pour demander le classement. Une procédure ouverte par la Région en 1989. Elle aboutira seulement cinq ans plus tard ; en 1994, la partie centrale de 22 ha sera classée comme patrimoine naturel.

Avancée significative, en 2003 : le Plan régional d'affectation du sol accordera le statut de zone verte à l'ensemble du site. Finalement, en 2004, ce sont les 54 hectares qui seront classés. La contestation citoyenne a fini par payer et le Kauwberg est désigné comme zone spéciale de conservation Natura 2000 pour rejoindre le réseau écologique européen.

Plus récemment, le 1^{er} janvier 2019, la Région bruxelloise est devenue officiellement propriétaire de la majeure partie des terrains, la gestion étant désormais confiée à Bruxelles Environnement.

SOS Kauwberg a du coup changé de mission. Rebaptisée Kauwberg Nature, l'association poursuit son engagement et sa réflexion bien au-delà des frontières de sa première zone de conflit, bien au-delà du périmètre ucclois. À l'heure où l'extinction des espèces nous menace et qu'il faut, de toute urgence, mettre la biodiversité au cœur des politiques urbaines, les contours de ses nouvelles actions ont vite été tracés. Mais le plateau du Kauwberg, là où tout a commencé et devenu un symbole de lutte citoyenne réussie, restera notre port d'attache.

En ces temps de « réformes », l'asbl s'est aussi aventurée sur le terrain de l'édition, avec une nouvelle publication annuelle, *La plume du Kauwberg* qui en est à sa deuxième édition. Kauwberg Nature poursuit par ailleurs sa mue avec un nouveau logo et un site internet (www.kauwbergnature.be) flambant neuf.

Plus d'infos sur www.kauwbergnature.be ou en nous contactant via kauwbergnature@gmail.com.

Soutenez notre action, devenez membre de Kauwberg Nature pour la modique somme de 15 euros (10 € pour étudiants et demandeurs d'emploi) ; à verser au compte de l'asbl BE19 0682 0754 9412.

En mentionnant vos coordonnées et adresse mail si vous désirez être informés de nos activités.

Thérèse Verteneuil

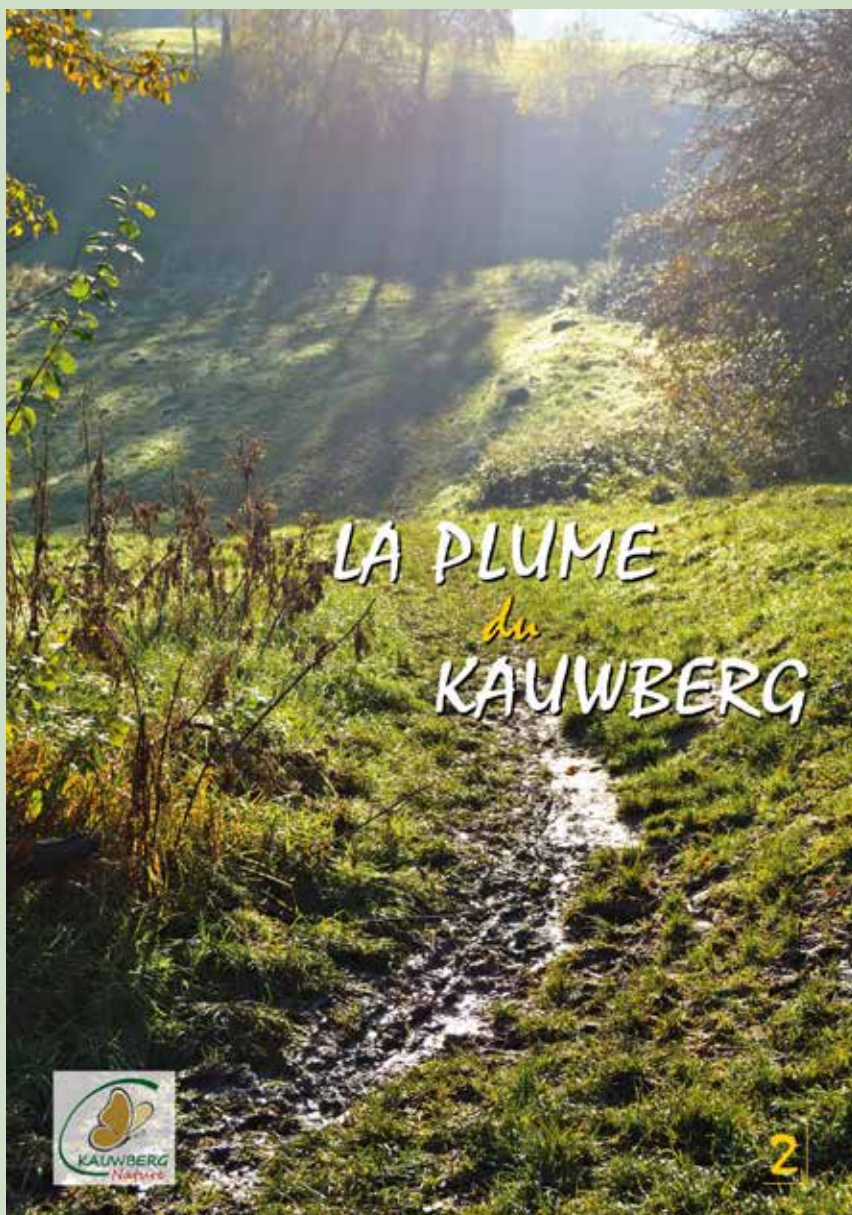
La Plume du Kauwberg n°2, l'un des nouveaux visages de l'association, s'attaque à quatre sujets. Le premier contributeur (Thomas Drouet) s'intéresse à la gestion des espaces boisés, qu'il s'agisse de « notre » site naturel au sud d'Uccle ou des forêts en général. Dans sa réflexion sur le rapport des humains à la Nature, il retient trois types de gestion : l'exploitation, la conservation et la préservation.

Ensuite, place à l'interview de Livia Spezzani de Bruxelles Environnement, cheffe de projet pour la gestion du site du Kauwberg. Elle nous éclaire sur le travail au quotidien dans ce haut lieu de biodiversité et répond au questionnement de nombreux citoyens : quel est le sens des îlots de quiétude clôturés ? Que penser de l'éco-pâturage par des brebis ? Comment expliquer l'abattage de tant d'arbres sur le plateau ? Pourquoi avoir créé des espaces de liberté pour les chiens ?

Qui dit zone naturelle pense évidemment « insectes ». Ces petites bêtes essentielles à la vie, sont menacées partout. Le Kauwberg qui est particulièrement intéressant pour les abeilles sauvages, n'est pas un refuge à toute épreuve, nous explique Susan Wild dans son article.

Le quatrième texte, signé par Amir Bouyahi, décrit la démarche de *We Are Nature Brussels*, poil à gratter de la Région bruxelloise. Nos responsables politiques ont pris des engagements, notamment dans le cadre de l'accord de Paris, mais tardent à passer de la parole aux actes. En enclenchant une action en justice, un collectif de citoyens entend mettre la pression...

La Plume du Kauwberg est envoyée aux membres en ordre de cotisation.



L'ÉCOLE MATERNELLE MONTJOIE :

EXEMPLE D'UN PROJET CLIMATIQUE LONG ... MAIS RÉUSSI !

A l'origine, une initiative de la Région bruxelloise

Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, le gouvernement de la Région bruxelloise avait lancé en 2010 une vaste enquête, dénommée « PLAGE », concernant la performance énergétique des bâtiments publics ; enquête étendue sur base volontaire aux bâtiments relevant de l'associatif privé.

Quelque 90 % des ASBL, Pouvoirs organisateurs d'écoles du réseau catholique ont participé à cette enquête.

Pour notre ASBL « Instituts Montjoie & Marie Immaculée », en abrégé « IMMI », cela a constitué le point de départ d'un plan directeur visant à améliorer radicalement la performance énergétique de nos six implantations, dont Montjoie 30.

A la suite de cette enquête, la Région bruxelloise a subventionné l'engagement par l'enseignement catholique de deux gestionnaires énergétiques pendant deux ans. Ceux-ci ont réalisé une série d'audits énergétiques, dont celui de l'implantation Montjoie 30.

La création de la Cellule pour la rationalisation et l'aide à la gestion énergétique :

En 2014, quatorze ASBL, Pouvoirs organisateurs d'écoles catholiques fondent l'ASBL « Cellule pour la rationalisation et l'aide à la gestion énergétique », en abrégé « CRAIE ».

Son but social est de « promouvoir une gestion efficiente et économique de l'énergie au profit exclusif de ses membres en leur fournissant aide, outils et prestations de services à l'exception des tâches pédagogiques. »

L'ASBL « CRAIE » réengage alors les deux gestionnaires énergétiques et évolue rapidement jusqu'à comprendre la quasi-totalité des ASBL, Pouvoirs organisateurs d'écoles libres.

Pour faire simple, « CRAIE » établit les PEB annuels, couplés avec un check-up énergétique. Elle fournit une comparaison dans le temps et entre écoles, qui

permet de situer la performance énergétique de son école par rapport aux autres. Elle assiste les Pouvoirs organisateurs, maîtres d'ouvrage, dans les projets d'amélioration énergétique des bâtiments. Ainsi, pour l'implantation Montjoie 93, des investissements mineurs ont permis de diminuer la consommation de gaz.

L'Institut Montjoie

Concernant l'implantation scolaire au 30, avenue Montjoie, Montjoie 30, « IMMI » lance, en mars 2011, le projet ambitieux de convertir le bâtiment existant en très basse énergie et de réduire l'émission des gaz à effet de serre de plus de 80 %. Pour cela, IMMI recourt aux financements octroyés par la Fédération Wallonie-Bruxelles (CFWB). Et la contrainte imposée par la CFWB est de réaliser le projet en deux phases, distantes de plusieurs années.

La **première phase** porte sur le bâtiment scolaire et a consisté en la construction d'une extension à l'angle des deux ailes du bâtiment scolaire, la réfection et l'isolation des toitures, l'isolation par l'extérieur d'une des façades et le remplacement des châssis de celle-ci, une nouvelle chaufferie.

Le permis d'urbanisme est octroyé le 5 avril 2012 ; l'appel au marché pour les travaux de la phase 1 est publié le 18 septembre 2012 ; le marché est attribué le 27 décembre 2013 ; la fin contractuelle des travaux était prévue le 28-02-2015.

Manques et malfaçons de l'entreprise générale ; litiges & procès entre l'entreprise générale et un sous-traitant ; convention de transaction ; en conclusion, la réception provisoire des travaux n'interviendra que le 29 novembre 2021.

La **seconde phase** porte d'une part sur le bâtiment scolaire : les 5 dernières façades ; installation d'une ventilation double flux ; d'autre part sur l'extension et la réfection complète de la salle semi-enterrée du Roseau : isolation par l'intérieur ; nouveaux châssis ; nouvelle chaufferie : ventilation simple flux.

La seconde phase a été entamée en avril 2019 et le permis d'urbanisme obtenu le 2 mars 2020 ; l'appel au

marché pour les travaux est publié le 30 juin 2020 ; les offres sont reçues le 16 septembre 2020 ; le marché de travaux est attribué le 25 août 2021 ; la réception provisoire est intervenue le 20 octobre 2023 ; les remarques liées à la réception ne sont toujours pas levées à ce jour.

Entre le lancement du projet et la réception provisoire finale, douze années se sont écoulées. Un délai incompatible avec l'urgence climatique. Il reste donc aux pouvoirs publics à simplifier les procédures et à réduire les délais administratifs !

Déjà sont prévues les étapes suivantes : communauté d'énergie ; pompes à chaleur ; panneaux solaires. Des experts établiront si l'objectif des 80 % de réduction de la consommation de gaz est bien atteint.

Dans le vécu des enseignants, c'est patent : « Avant, avec la vanne thermostatique à 24 degrés, j'avais froid ; maintenant, avec la vanne thermostatique à 20 degrés, j'ai trop chaud. »

Les gains sont multiples : des économies financières parce que les pertes de chaleur sont drastiquement réduites et la température demandée moindre ; un confort ressenti bien meilleur ; une contribution significative au combat

climatique (en réduisant de 80% la consommation de gaz !) bien mieux que les objectifs européens (55% de réduction).

Uccle, 12 mai 2024

Alain de Brauwere

Président de l'ASBL Instituts Montjoie et Marie
Immaculée

PS : Pour ceux qui désirent des informations plus techniques, vous pouvez transmettre un courriel :
chantaldebrauwere@hotmail.com



Après



Avant

LE PRÉMÉTRO +, L'ALTERNATIVE INDISPENSABLE AU MÉTRO 3

Introduction

La proposition Prémétro + est le résultat d'études et recherches alimentées par des chercheurs et ingénieurs, pilotée par Inter-Environnement Bruxelles et co-signée par 24 associations, dont l'ACQU. Elle constitue une alternative à la réalisation du Métro 3 (1).

Cette proposition, déjà présentée dans la Lettre aux habitants de juin 2023, était alors une option proposée en attendant la réalisation du Métro 3.

Rappelons ici que le projet de Métro 3, initié par la Région bruxelloise en 2009 consiste à prolonger l'axe actuel du pré-métro Albert-Midi-Nord jusqu'à Evere. Ce qui implique d'une part la conversion au métro du tunnel Albert-Nord, actuellement emprunté par les trams 3 et 4, bien connus et fréquentés par les Ucclois.es, (phase 1) et d'autre part le creusement d'un nouveau tunnel Nord- Bordet (phase 2).

Le Métro 3, un projet enlisé, un coût non maîtrisable.

À première vue, la création d'une ligne de métro supplémentaire à Bruxelles paraît séduisante. Mais ce projet est devenu de plus en plus hypothétique :

- Deux chantiers (sous l'avenue de Stalingrad, qui impliquerait la démolition de l'intérieur du Palais du Midi et - sous la gare du Nord) sont arrêtés depuis plus d'un an en raison de problèmes techniques (mauvaise qualité des sous-sols), sous-estimés par les bureaux d'étude.
- Les budgets prévisionnels sont déjà multipliés par 3 (1,6 milliards en 2018, 4,5 milliards en 2023), alors que les adjudications pour la partie Nord ne sont pas finalisées ; d'autres surcoûts seront ultérieurement prévisibles. Le budget de la Région bruxelloise, déjà largement endettée (2), ne pourrait supporter un tel engagement financier supplémentaire.

- Le dossier ne présente pas d'éléments probants, techniques ou scientifiques, qui permettent d'affirmer que le Métro 3 contribuerait à limiter la circulation automobile et à améliorer la mobilité à Bruxelles (3). Il ne se justifie pas non plus en fonction de l'augmentation hypothétique de la population bruxelloise (4).
- Quant à la mise en service du Métro 3, elle est continuellement repoussée, 2034 ou 2038, alors que le projet initial la prévoyait en 2020.

Le Prémétro +, une alternative de bon sens

Dès lors, la proposition Prémétro + présente une alternative de remplacement du Métro 3, en modifiant une partie du réseau STIB existant par une meilleure utilisation des infrastructures actuelles et ne nécessitant aucune infrastructure lourde supplémentaire. Certaines de ces mesures concernent particulièrement les déplacements des Ucclois.es, en maintenant et améliorant des liaisons directes et fréquentes



depuis Uccle vers le centre et les communes voisines :

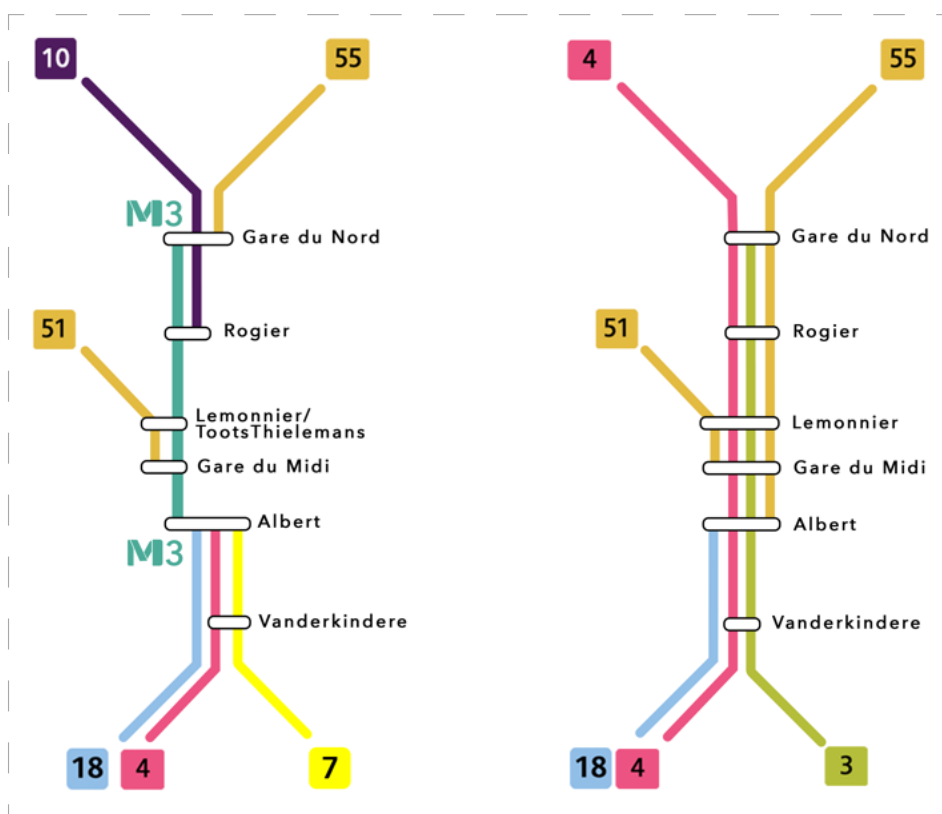
- La prolongation du tram 55 depuis la station Rogier (son terminus actuel) jusqu'à la station Albert permet d'injecter une troisième ligne sur l'axe Albert-Nord, augmentant ainsi sa capacité de transport d'un tiers, au bénéfice d'Uccle.

- La fusion du tram 3 avec le tram 7 établit ainsi une ligne directe entre les gares du Nord et Midi, Forest, Uccle, Ixelles et supprime le terminus des trams 3 et 7 au rond-point Churchill, incohérent et dangereux.
- La prolongation du tram 4 depuis la gare du Nord vers l'hôpital militaire de Neder-Over-Heembeek en le fusionnant avec le futur tram 10 (mise en service en automne 2024).
- Les fréquences et la régularité sur ces 2 lignes seront optimisées par une meilleure régulation du trafic, en particulier avec des trams postés en attente aux endroits essentiels (gares du Midi et du Nord), prêts à être injectés dans le réseau en cas de besoin (5).

Le projet Préméto + prévoit le renforcement de la desserte de Schaerbeek et Evere par l'amélioration du tram 55, fort demandée par les habitants concernés et menacée par le projet de Métro 3 ; et par une nouvelle ligne à créer sur la chaussée de Haecht.

Les avantages du Préméto +

- Avec la proposition Préméto +, les Ucclois.es bénéficieront de 3 lignes de tram 3, 4 et le 55 prolongé de la gare du Nord à Albert, leur proposant des connexions directes et renforcées vers Saint-Gilles et le centre-ville. Par contre, le Métro 3 impliquera 1



voire 2 correspondances avec changement d'étage et attentes supplémentaires. La comparaison des deux scénarios est suffisamment explicite.

La fréquence de passage du Préméto + sera supérieure au Métro 3 : aux heures de pointe, il y aura seulement 2,30 minutes entre le passage de 2 trams, pour 3,25 minutes entre 2 métros.

- Le Préméto + demande des investissements largement inférieurs, estimés à 134,5 millions par

rapport à ceux exigés par le Métro 3 : 4,7 milliards (budget prévisionnel, donc non définitif).

- Même en y ajoutant les différents coûts et indemnités de renoncement liés à l'abandon de la transformation de l'axe Albert-Nord en Métro 3, le coût de l'alternative Prémétro + restera largement inférieur à celui du Métro 3.

- Le délai de réalisation du Prémétro + sera beaucoup plus court que celui du Métro 3 : 2030, voire plus tôt ; à peu près en même temps que le « demi » Métro 3 Albert-Nord (phase 1).

Conclusion

Les bénéfices en termes de mobilité apportés par le Métro 3 seront minimes et limités à certains usagers ; les risques techniques découlant de la mauvaise qualité du sous-sol rendent le budget prévisionnel incontrôlable, ce qui constitue une menace pour les finances de la région bruxelloise.

Le prochain gouvernement pourrait être tenté de se limiter à convertir l'axe Albert-Nord en métro, pour tenter de justifier les dépenses déjà engagées et éviter d'aborder la problématique des dépenses non-maitrisables du tronçon nord.

Mais une telle option serait un mauvais choix pour les usagers, ucclois en particulier : des correspondances supplémentaires avec des temps d'attente plus élevés (voir le scénario du « demi » métro), une diminution des fréquences.

Pour la STIB, les 2 phases du métro nord sont liées : la première phase du métro, le tronçon Albert-Nord, ne serait pas viable à long terme, le dépôt des rames étant prévu en bout de la ligne (à la station Bordet) et ne serait donc pertinente qu'en cas de réalisation de la phase 2, l'extension vers le nord.

De ce fait, il est devenu indispensable de reconsidérer le projet dans sa totalité.

Cela implique d'arrêter immédiatement les travaux en cours à la station Albert. Leur réalisation entraînerait automatiquement la suppression des trams 3 et 4 sur l'axe Albert-Nord et la mise en service du demi-métro 3, délétère pour une bonne réorganisation du réseau de la STIB et pour les usagers, telle que proposée par le projet Prémétro+.

Abandonner la totalité du Métro 3 implique bien sûr des coûts de renoncement financiers. Mais ceux-ci restent minimes comparés aux sommes non maitrisables qui devront être engagées si le projet se réalise.

Face aux échecs successifs de ce projet, l'alternative Prémétro + est une réponse de bon sens. Elle est bien moins coûteuse, peut rapidement être mise en œuvre, offre des lignes directes, efficaces et les capacités de déplacement nécessaires au trafic aux heures de pointe, dont les Ucclois.es seront les premiers bénéficiaires.

*François Glorie
Administrateur de l'ACQU.*

(1) Le projet Prémétro + peut être consulté dans son intégralité sur www.premetroplus.be

(2) Selon la Cour des comptes, fin 2022, la dette de la Région bruxelloise s'élevait à près de 11,5 milliards, en progression de 20 % par an (RTBF, 16 novembre 2023).

(3) Une étude réalisée par le consortium Bruxelles Métro Nord (2012) prévoit que le Métro 3 n'entraînerait qu'un report de 0,61 % du trafic routier vers l'usage du métro.

(4) L'évolution démographique de Bruxelles, argument utilisé pour justifier le Métro 3 connaît un tassement, voire une diminution de la population bruxelloise (Bureau du Plan, perspectives de la population 2022).

(5) Technique déjà utilisée par la STIB entre les stations Mérode et Schumann, et entre la gare du Midi et Lemonnier.

Les plans et schémas présentés ont été réalisés par Inter-Environnement Bruxelles (IEB).

LE QUARTIER DURABLE ET CITOYEN MESSIDOR



comitedequartiermessidor.be

Qui sommes-nous ?

La cité Messor est un quartier situé à cheval sur les communes d'Uccle et de Forest. Sur un domaine de 30 ha, s'élevait avant la construction de ce quartier, un château abandonné dans un domaine boisé. En 1950, un haut fonctionnaire du ministère des Finances rêva que ce vestige du Beukenberg pourrait être transformé en une agglomération de logements à loyers modestes. 400 logements répartis entre maisons unifamiliales et habitats verticaux virent le jour entre les avenues Beukenberg et Vanderstraeten au nord, du Globe à l'est, du Jonc et de Haveskercke au sud et Denayer à l'ouest.

L'endroit a été et est toujours un quartier pilote en matière de cohésion sociale, ne fût-ce que par sa gestion coopérative et par son aménagement en cité-jardin (mi-ville, mi-campagne). L'implication des habitants de la cité pour les questions de développement durable et de solidarité est déjà présente depuis longtemps. Regroupés en comité de quartier, ils se mobilisent contre le projet d'incinérateur de Drogenbos. En 2009, ils poursuivent avec la réalisation d'un bilan carbone global du quartier qui contribuera à sensibiliser les habitants à leur responsabilité dans

la problématique énergétique et du changement climatique, et les épaulera dans leurs choix.

Rêvons Messor, le comité de quartier durable est né

Dès 2012, ces travaux de réflexion et sensibilisation sont concrétisés. Une étude d'éco-aménagement de quatre zones du quartier est réalisée et permet de dégager avec les habitants de nouvelles pistes d'aménagement. Toutes visent à améliorer la biodiversité, la mobilité douce et la rencontre des habitants. Un panneau d'information est placé au centre du quartier. Une carte d'accessibilité ludique incite à bouger malin. La construction d'un rucher permet de produire aujourd'hui un excellent miel, pollinise les fleurs du quartier et sert de support didactique aux scolaires et riverains.

Ancien domaine viticole, la vigne est l'emblème de notre quartier. Nos drèves s'y réfèrent : pressoir, vendange, bacchantes et une grappe est présente sur chaque maison. C'est aussi le fil rouge de nos projets d'aménagement. Le projet « Converger » visait à (re) créer un verger et une vigne au centre de la Cité Messor. Ce site est la zone la plus visible et la plus



Comment brouter malin
dans la cité
Messidor?



centrale du quartier. Projet d'envergure nécessitant l'abattage et le dessouchage de cinquante sapins décrépis (septembre 2014), ils laissent place aujourd'hui à un verger luxuriant !

En 2016, les Ateliers du Goût voient le jour. L'idée était de cuisiner ensemble et transformer notre production pour encourager une alimentation saine et durable. Ils perdurent encore aujourd'hui à travers le Jeudi-Club où sont proposées chaque premier jeudi du mois des collations saines et des boissons produites localement pour créer un espace de rencontre fort et récurrent entre les habitants.

Messidor, rêver toujours plus loin !

« Pousse-Pousse » est notre dernier projet citoyen pour faire de notre quartier un espace « comestible » et résilient. Poussés par le beau rendement de nos cultures, nous ambitionnons de multiplier notre production par 2, par 4, et que chaque habitant s'approprie les techniques. Les énergies sont là, les terres aussi, pourquoi ne pas rêver même à une forme d'autosuffisance ? La volonté d'acquérir une grande serre, le développement du rucher et du poulailler participent à cette même envie d'une cité à croquer !

L'aménagement de la plaine d'Anjou, la rénovation d'un espace dédié au semis et la construction d'une serre éco-construite rendront possible l'organisation d'activités ludiques autour de la terre toute l'année. Les connaissances du groupe pilote aux techniques de maraîchage, en permaculture, en fleurs médicinales permettent la transmission aux autres habitants, scolaires ou juste curieux ; de créer un cercle vertueux des connaissances ; de donner du plaisir à apprendre ensemble lors d'ateliers participatifs et d'intelligence collective.

Pourquoi « Pousse-Pousse » ? Un nom résolument enfantin, pour qu'enfants et parents se sentent toujours les bienvenus ! Il est essentiel de garder un côté ludique dans nos activités. Pousse-Pousse est notre mascotte, une petite taupe masquée qui



invite à des ateliers intergénérationnels, à la portée de tous, quel que soit l'âge ou les compétences. Des ateliers qui permettent de produire une nourriture saine à moindre coût.

Car c'est de ça qu'il s'agit avant tout : la joie, le plaisir de travailler, seul ou ensemble, autour d'une activité ressource, valorisante, porteuse d'espoir et de sens. C'est le prolongement de tous nos projets : Rucher, Poulailier, Serre éco-construite, Zone de semis, Zone de plein champ, Verger, Jeudi-Club, Ateliers du Goût, Coopérative énergétique, AdopteUnPlant.messidor...

Le comité du « quartier durable et citoyen » de la cité Messidor a comme objectif premier de favoriser les contacts entre les habitants à travers des activités ludiques et conviviales porteuses de sens :

- Des ateliers de cuisine durable - *Les ateliers du Goût*
- Maraichage urbain facile & partage de semis - *Pousse-Pousse & adopteunplant.messidor*
- Accueil de scolaires et de personnes en situation de handicap
- Un bar de quartier servant des produits locaux – *Le Jeudi-Club*

- Un journal de quartier – *La gazette de Messidor*
- L'initiation à l'apiculture - *Journées porte ouverte du Rucher*
- Des ateliers d'arts plastiques pour les plus jeunes
- Une coopérative énergétique – *Créée en 2024 en partenariat avec Brupower*
- Une bière au houblon de Messidor – *1^{er} brassin prévu en 2025 avec « Bières de Quartier »*

L'association vise à réactualiser cet esprit coopérateur à travers ses projets mobilisateurs de « quartier durable et citoyen ». Elle répond aussi aux besoins de solidarité et de convivialité, de qualité de vie et d'appartenance à une communauté. Elle recherche une meilleure implication des habitants dans les choix d'aménagement. Elle invite par ailleurs à une réflexion commune sur la façon de consommer, se déplacer, se chauffer, s'alimenter, vivre ensemble...

En route pour une visite virtuelle du Quartier Durable Messidor ? Cliquez sur ce lien ci-dessous
<https://tinyurl.com/visiter-messidor>

Ecrit par Rémi Planchenault

Co-président du Comité de Quartier Durable Messidor

Contact : info@comitedequartiermessidor.be



ET SI UCCLE PRENAIT EXEMPLE SUR IXELLES...

Bravo, Ixelles ! Les travaux au carrefour chaussée de Vleurgat, chaussée de Waterloo, avenue Molière et rue Général Patton sont une réussite !

Parfois, il suffit de peu de choses : des trottoirs élargis, tout plats, et quelques plantations par-ci par-là. Des trottoirs tout plats ? Les propriétaires de café peuvent étendre leurs terrasses ! Plus d'espace réservé aux piétons ? Nous pouvons enfin flâner, bavarder, ou boire un verre...

Le quartier avait un potentiel considérable, le voilà pleinement exploité. On s'y croirait dans les environs de Paris, en Île-de-France : la ville, mais aussi le faubourg. Une pâtisserie, un restaurant, des cafés et, depuis peu... un superbe petit cocktail bar. Certes, les travaux sont toujours en cours, mais l'endroit aura son charme.

Ixelles jouxte notre commune, on peut donc se demander si cette belle initiative trouvera un prolongement du côté ucclois : sur la chaussée de Waterloo, du côté de l'Inno où se trouvent les entrées des galeries Rivoli et Bascule. Voilà un coin bien tristounet, avec ses poubelles, ses arceaux pour vélo, ses innombrables panneaux de signalisation, son abribus, sa boîte postale. Trois différents types de pavés couvrent le sol. Le tout est négligé, chaotique et surtout obstrué. Or, la Bascule est chaque jour fréquentée par des centaines et des centaines de citoyens. Ne méritent-ils pas plus de considération ? Surtout, il faudrait augmenter l'espace. Ainsi, le parking pour taxis compte cinq emplacements, alors que la plupart du temps, un seul est utilisé. La priorité accordée à la voiture pénalise les piétons : le trottoir le long de ce parking permet à peine à deux personnes de se croiser.

Notre commune a réalisé plein de belles choses ces dernières années, y compris dans le quartier, sur la rue Vanderkindere. Et il est vrai que l'on ne peut pas tout faire à la fois. Pourrions-nous espérer que ces travaux figureront dans les programmes de nos futurs élus ? Les élections communales sont en octobre.

*Damien Angelet
Comité Bascule - Rivoli*



La Bascule à Ixelles



La Bascule à Uccle



La Bascule à Uccle

IL ÉTAIT UNE FOIS UNE PETITE ÉCOLE DEVENUE « CRÈCHE »

« Ouvrir une école, c'est fermer une prison. » Cette célèbre formule attribuée à Victor Hugo (même si elle ne se trouve nulle part dans son œuvre) peut, dans notre cas ucclois, être adaptée au profit d'une version plus réjouissante : « Fermer une école, c'est ouvrir une crèche »...

Janvier 2022 : l'émotion fut grande, tant au sein de l'équipe des professeurs, que du côté des parents d'élèves lorsque l'on annonça la fermeture probable de la petite école « **La Pomme** », située au 77 de la rue du Château d'Eau à Uccle.

« Non, ce n'est pas possible... » ; « Quand une école ferme, ce n'est pas anodin... c'est même triste et interpellant. » ; « Et nos enfants, que vont-ils devenir ? », disaient les parents d'élèves. Et le temps de la colère avait remplacé celui de l'émotion...

Février 2022 : réunion des parents d'élèves avec les responsables du PO (Pouvoir organisateur). De nombreuses idées furent mises sur la table et un moratoire de deux ans fut demandé pour assurer la continuité de l'école. Plus de 1 400 signatures furent obtenues pour appuyer cette demande.

Nous en avons déjà parlé dans notre Lettre aux habitants de mars 2022 (n° 111).

Avril 2022 : nouvelle réunion avec les responsables du Pouvoir organisateur. Malheureusement, aucune solution n'avait été trouvée et la seule réponse donnée fut de confirmer la fermeture de l'école.

Septembre 2022 : fermeture définitive.

Cette décision mettait un terme à plus de soixante-cinq ans de travail dans l'intérêt des enfants. Car seuls comptaient l'intérêt et le futur des enfants pour les professeurs et les parents. Rappelons que c'est en 1955 que la première classe de maternelle avait été créée qui avait eu lieu dans une salle de la cure, toute proche.

Certains voisins avaient même fait don d'un bout de leur jardin pour agrandir le terrain prévu pour

la construction. Les parents de l'époque avaient eux aussi contribué à bâtir cette école et creusé les fondations de ce qui devint, par la suite, l'école « La Pomme ».

Au fil des années, c'était devenu un petit îlot de bonheur. Les plus anciens s'en souviennent encore. Les enfants de « la Pomme » étaient heureux : une école dans un verger, disait-on, à tel point qu'on avait oublié son nom officiel : « l'école du Wolvenberg ». Un ancien professeur se souvient avoir planté un pommier avec les enfants, en 1980 – un moment de joie et d'apprentissage pour les enfants, partagé avec les parents...

Il rappelle que l'individualisation était alors l'outil quotidien d'une équipe à la pointe de la pédagogie. « Nous vivions dans une école où la différence de culture ou de niveau scolaire était une force. Car la rencontre dans la différence apporte la démultiplication des possibilités de chacun. »

Mars 2024 – Arrivée d'une crèche

Depuis deux ans, nous attendions une décision quant à la nouvelle affectation du lieu. Et quelle fut la joie des habitants du quartier à la lecture de l'avis de la Commune annonçant la venue d'une crèche, en lieu et place de « La Pomme ». Ce grand espace de calme et de verdure allait encore être utilisé pour le bien-être des enfants. De nouveau, allaient retentir les rires de joie, des rires d'enfants qui aiment grandir. Quel bonheur !

Nous avons appris, depuis lors, que la crèche **Youplaboum**, résidant depuis plusieurs années avenue Latérale, allait déménager et venir s'installer rue du Château d'Eau. Cette crèche, qui existe depuis plus de trente ans, est également un centre d'expression et de créativité. Elle reçoit tous les jours les enfants à partir de 18 mois, avant leur entrée en maternelle, dans une structure intermédiaire entre la famille, la crèche et l'école. Elle propose également des activités d'expression plastique, corporelle et théâtrale les mercredis après-midi, pour les enfants de 3 à 12 ans.

En conclusion

Sans vouloir porter de jugement négatif, il apparaît que, très souvent, l'on ferme des structures faites pour les enfants, pour des raisons purement budgétaires...

Nous sommes nombreux à penser que la place de l'enfant, dans notre société, doit devenir une priorité absolue. Nombre d'écoles souffrent d'un manque de professeurs, de défaut d'entretien, de vision à long terme quant à leur devenir. Des choix de société doivent nous interpeller quand une école ferme en raison d'une défaillance générale, comme ce fut le cas avec « La Pomme » : manque d'entretien de la toiture et des plafonds, chaudières à remplacer, etc.

Mais nous remercions toutes les personnes qui ont œuvré pendant ces deux dernières années au maintien du bien-être des enfants en permettant que l'on redonne à ce quartier une vision sociale, telle que l'ont voulue les femmes et hommes des années cinquante.

La crèche pourrait ouvrir ses portes, rue du Château d'Eau, en septembre 2024.

Pour en savoir plus sur la crèche **Youplaboum**, nous vous invitons à aller sur leur site : <http://www.youplaboum.be>

*Bertrand Charlier
et Xavier Retailleau*



Les bâtiments de l'école « La Pomme » deviendront bientôt ceux de la crèche Youplaboum

MEMORANDUM DE L'ACQU A L'ATTENTION DES PARTIS POLITIQUES EN VUE DU FUTUR ACCORD DE MAJORITE D'UCCLE EN 2024

L'ACQU a organisé différents ateliers citoyens, notamment à l'occasion de son AG de mars 2024, pour débattre des principaux thèmes qu'elle soutient, et réfléchir aux priorités à mettre en avant dans un mémorandum à soumettre aux candidats aux prochaines élections communales d'octobre 2024.

Ces priorités et lignes d'action sont les suivantes :

EN MATIERE D'URBANISME

1) Appliquer le code de bonnes pratiques pour un urbanisme qualitatif

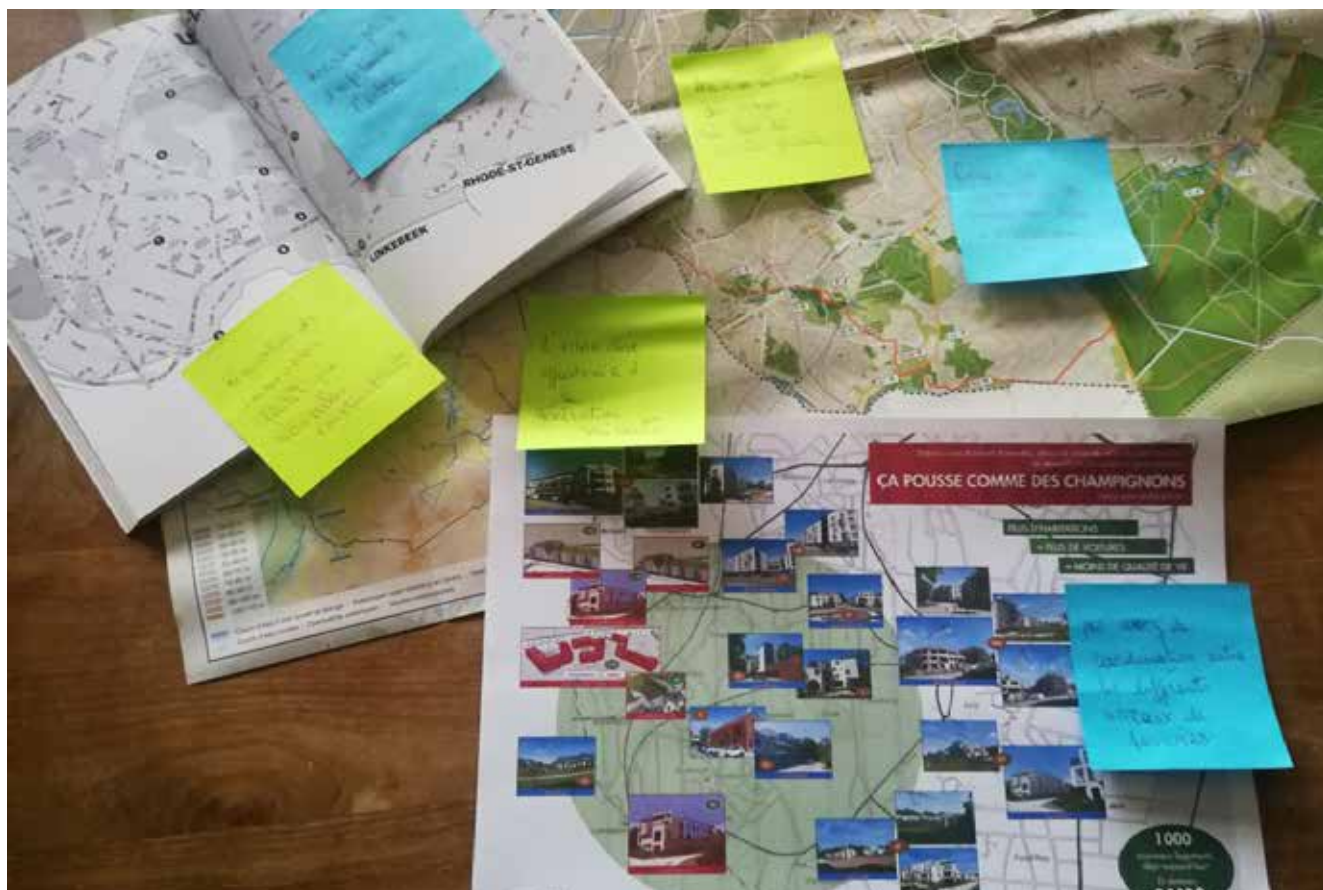
CONTEXTE

Un groupe de travail de l'ACQU avec les échevin.e.s de l'Urbanisme et de l'Environnement d'Uccle ont rédigé en collaboration, un document d'orientation

(publié sur le site communal- <https://www.uccle.be/sites/default/files/filemanager/Com/Broch-Folder/Brochure_Demande_PU_FR.pdf>), destiné au public et aux demandeurs de permis d'urbanisme, sur les bonnes pratiques de conception des projets et d'instructions des demandes par l'autorité.

PROPOSITIONS D'ACTION

- Les autorités communales continueront à s'inscrire dans le droit fil des recommandations de ce document d'orientation.
- Les autorités communales veilleront à évaluer périodiquement, avec les représentants de l'ACQU, les différentes actions et priorités de ce document.
- Les autorités communales mettront sur pied des outils de suivi, tels que des indicateurs de



densification du bâti par quartier, de perte/gain d'espaces verts, du nombre d'arbres à haute tiges au niveau des îlots et des quartiers, ...

2) Privilégier une densité bâtie raisonnée centrée sur les pôles de transport public, et favoriser la ville mixte

CONTEXTE

DENSITE : L'augmentation de la densité bâtie doit rester à taille humaine et répartie dans des zones de la ville aptes à l'accueillir. Pour favoriser une mobilité durable, il est préférable de densifier autour des nœuds/pôles de transport publics (tels qu'identifiés dans les annexes au PRDD). Plus le nœud est de qualité, plus on peut aménager, à ses abords, des quartiers de ville compacts et denses, car les infrastructures existantes et à venir de transport public y permettent une mobilité durable déconnectée de la voiture. A l'inverse, il s'agira de maîtriser les densités construites (P/S, E/S) des nouvelles zones urbaines reconverties dans la ville dispersée (seconde couronne).

MIXITE : Il faut renforcer la mixité fonctionnelle d'un certain nombre de quartiers trop monofonctionnels (cités dortoirs) : tendre vers les villages dans la ville, où les citoyens retrouvent toutes les échoppes et facilités urbaines à portée de distance à pied ou à vélo. Beaucoup de zones résidentielles monofonctionnelles subsistent avec nécessité pour leurs habitants de prendre la voiture pour acheter un pain, accéder à un libraire ou poster une lettre.

PROPOSITIONS D'ACTION

- Les autorités communales et régionales veilleront à concentrer les augmentations de densité bâtie dans les nœuds et corridors bien desservis en transport public.
- Les autorités communales veilleront à préserver le caractère vert et des densifications maîtrisées dans les quartiers peu denses à faible desserte en transport public.
- Les autorités communales veilleront à cartographier les zones résidentielles en déficit de commerces et facilités urbaines et à mettre sur pied des actions incitatives / réglementaires pour combler ces déficits.

3) Préserver le caractère vert d'Uccle, ses arbres à hautes tiges, ses intérieurs d'îlot, et la biodiversité

CONTEXTE

La limitation des constructions en zones de pleines terres est favorable au plan climat, à la lutte contre les

îlots de chaleur et les inondations, et au maintien de la biodiversité. La préservation des intérieurs d'îlots et le maintien des arbres à hautes tiges ne doivent plus être des slogans, mais une réelle priorité. Les projets doivent s'adapter à l'existant et non l'inverse. Les statistiques d'OpenPermit montrent qu'Uccle perd progressivement son « caractère vert », vu que le « bilan arbres » est largement négatif. De nombreuses actions sont possibles pour préserver le caractère vert d'Uccle.

PROPOSITIONS D'ACTION

- Les autorités communales veilleront à appliquer strictement les prescriptions de Gestion Intégrée des Eaux de Pluie (GIEP) visant à mettre un frein à la minéralisation des parcelles.
- Les autorités communales envisageront un moratoire, sauf dérogations dûment motivées, sur le lotissement des intérieurs d'îlot.
- Les autorités communales veilleront à ce que des sanctions appropriées, et des réparations en nature, soient la contrepartie des infractions trop nombreuses à l'encontre des arbres.

Pour plus de détails concernant les abattages d'arbres à Uccle ; [ACQU - Association de Comités de Quartier Ucclois - Environnement et écologie](#).

Ou « La lettre aux habitants » n°118, Décembre 2023, pp 16-21.

EN MATIERE DE MOBILITE

4) Concevoir le plan trottoir Ucclois avec un comité d'accompagnement

CONTEXTE

Le PCM reprend la réalisation d'un plan trottoir (comme à Schaerbeek), avec cotation rigoureuse des critères de qualité/sécurité, pour objectiver les priorités d'intervention sur les 300 kms de trottoirs ucclois. Mais pas de date de réalisation du plan, pas de budget identifié.

Il faut accorder une priorité au désencombrement des trottoirs de leurs mobiliers et poteaux mal positionnés, du taillage des haies empêchant le passage, et permettre de déambuler partout à deux, côte à côte, pour favoriser la convivialité et la sécurité de tous, y compris des aînés/ PMR. Et veiller à la planéité, la rugosité, l'éclairage, le balisage et le déneigement des cheminements piétons, y compris les sentiers. Un agent communal est dédié au contrôle du respect des règles par les gestionnaires de chantiers en voirie, en matière de contournements pour piétons/vélos, ainsi qu'à la vérification de la qualité des revêtements après réparations.

PROPOSITIONS D'ACTION

- Les autorités communales lanceront rapidement le marché de conception du plan trottoir, et veilleront à son accompagnement par un comité élargi aux représentants des comités de quartier.
- Les représentants des comités de quartier en collaboration avec la cellule mobilité de la commune réfléchiront ensemble à des « trajets piétons prioritaires » pour l'amélioration des trottoirs.
- L'agent recruté pour le contrôle de qualité des trottoirs devrait avoir une mission plus étendue de 'référé piéton', en contact avec la population, avec production d'un rapport annuel.

5) Planifier les infrastructures et aménagements vélos dans l'espace public

CONTEXTE

L'ACQU demande des infrastructures vélos qui permettent à tou.te.s de se déplacer en toute sécurité (confort, sécurité, lisibilité, cohérence, balisage clair et entretien régulier) avec des pistes cyclables séparées de la voiture partout où cela est possible, des marquages vélo au sol dans les voiries plus étroites, des SUL et des rues cyclables. Il faut encourager la pratique du vélo (incitants prime vélo, brevet cycliste dans les écoles, atelier et formation vélo pour adultes), promouvoir son image positive, tout en dissuadant le vol des vélos. Il est important aussi de favoriser l'intermodalité vélos et TP (stations trains, trams, bus), en veillant aux itinéraires d'accès et aux stationnements vélos sécurisés.

PROPOSITIONS D'ACTION

- Les autorités communales et régionales accorderont une priorité accélérée aux axes Vélos + du PCM : 2 lignes RER vélo le long des voies ferrées (L 26 et L 124), ainsi que la piste cyclable bidirectionnelle de la drève St Hubert et de la drève de Lorraine, dans un état tout à fait insatisfaisant depuis plus de 20 ans.
- Les autorités communales et régionales examineront concrètement la situation des axes Vélo-Confort se superposant à des voies de trams (Chaussée d'Alseberg, rue de Stalle, Avenue Wolvendael ...), en les sécurisant ou en privilégiant des voiries de quartiers parallèles.
- Les autorités communales mettront sur le métier un plan de sécurité vélos en stationnement au moyen d'incitants et mesures coercitives (arceaux de rues, vélos-boxes, accès au rez et sous-sol des bâtiments, marquages des vélos, caméras, contrôles policiers, ...).

6) Limiter le trafic de transit pour contribuer aux mailles apaisées

CONTEXTE

L'ACQU regrette que le PCM n'ait abordé en détail que deux mailles jugées prioritaires. Les autres mailles, dont la maille Sud et la maille Observatoire, sont pourtant soumises à d'importantes pressions de trafic de transit. Maîtriser le trafic de transit dans ces mailles, qui comporte des axes de pénétration tels que la chaussée de Waterloo, l'axe Hospices/Dolez, la chaussée d'Alseberg, la chaussée de Drogenbos, la rue du Bourdon, l'avenue De Fré, l'avenue Latérale, protège de facto les quartiers plus au Nord et adjacents des nuisances du transit en provenance de la périphérie. L'ACQU est favorable à des portions limitées de sens unique pour contrarier des débits de fuite dans les quartiers. Mais il est déterminant de pouvoir simuler les effets de ces mesures, *a priori* via des modèles fiables et bien calibrés, et en concertation avec les représentants des riverains, pour identifier les gagnants et les perdants en termes d'accessibilité et de nuisances de transit supplémentaire, et ce faisant, de pouvoir envisager des mesures d'accompagnement pour limiter ces inconvénients. Tout en notant le défaut de capacité sur la chaussée de Waterloo, qui est le grand axe de bordure de maille Sud, qui devrait reprendre une bonne partie du transit, mais dont on sait par ailleurs qu'il est englué par suite de la fermeture du Bois de la Cambre.

PROPOSITIONS D'ACTION

- Les autorités communales veilleront à se pencher rapidement sur les 'missing links' de l'étude du PCM comme le Dieweg, la chaussée de St Job, la rue du Doyenné, l'avenue Dolez, l'avenue De Fré, ...
- En particulier, il faut apporter réponse aux problèmes récurrents de la chaussée de Waterloo, au niveau de la réduction de la pression de transit à la Petite Espinette, et au niveau de la répartition de l'espace public disponible entre les différents modes dans les différents quartiers contrastés traversés de la drève St Hubert à la Bascule.
- Les autorités communales et régionales doivent se concerter avec la Région Flamande et les communes limitrophes pour maîtriser les débordements du transit de la rue de Stalle, la chaussée d'Alseberg, la chaussée de Waterloo, l'axe Hospices/ Dolez, la rue du Bourdon et assurer le maintien des liaisons routières existantes via l'avenue Dubois au Ring, à Groenendael.

EN MATIERE DE RESPECT DE LA NATURE ET DE LA BIODIVERSITE

7) Cartographier le maillage vert et les corridors naturels à préserver et à créer

CONTEXTE

L'ACQU demande la création de zones sanctuaires permettant une réelle préservation de la nature et la biodiversité. La coordination entre services environnement et urbanistique se met en place, mais il faut mettre en avant une planification quantitative et qualitative des différentes catégories d'arbres en et hors espace public.

Il arrive trop souvent qu'une maison unifamiliale existante environnée d'un jardin fasse place à un trou béant sur toute la superficie du terrain, directement ou indirectement causé par les trop grandes largesses du permis attribué, avec tout ce que cela implique comme perte de la biodiversité en intérieur d'îlots et imperméabilisation du sol, création d'îlots de chaleur... Il arrive également que des corridors naturels du maillage vert soient interrompus par des projets urbanistiques qui n'en ont pas tenu compte, telle que l'interruption du maillage vert entre le bois de la Cambre et le Kauwberg au niveau de la construction du nouveau tunnel Carsoel.

PROPOSITIONS D'ACTION :

- Les autorités communales veilleront à ce que les projets urbanistiques tiennent compte de l'importance de la conservation d'éléments naturels du paysage qui par leur nature ou leur fonction sont essentiels à la migration et à la survie des espèces ou leurs habitats
- Les autorités communales, en collaboration avec Bruxelles Environnement, élaboreront une cartographie du maillage vert et des sites et corridors à préserver ou à créer.
- Les autorités communales établiront le cadastre des arbres remarquables, en et hors espaces publics, ainsi qu'une cartographie précise des zones de pleines terres. Ces inventaires conduiront à des indicateurs et à la quantification de l'évolution de ces données.

8) Mener des actions de sensibilisation sur le respect citoyen de la nature

CONTEXTE

L'ACQU demande à la commune, une plus grande sensibilisation des habitants à la préservation de la nature et de la biodiversité, par le développement et la mise en place d'actions citoyennes (adopte ton arbre ...), ou par l'octroi de primes incitant les citoyens

à choisir des espèces indigènes pour leur jardin, par l'organisation de visites didactiques pour une gestion écologique des jardins...

La commune peut développer ces campagnes de sensibilisation via le subventionnement d'associations locales et, à des moments clés de l'année, avec les écoles, en encourageant des projets pédagogiques comme 'mon école adopte un espace vert et l'entretient' ou 'mon école procède à la plantation d'arbres et les élèves en sont les parrains', Face à la disparition d'insectes pollinisateurs, un plan d'actions en faveur des butineurs pourrait améliorer la situation avec des propositions d'aménagements spécifiques. Sans négliger la protection des oiseaux et le combat contre les frelons asiatiques et autres végétations invasives.

PROPOSITIONS D'ACTION

- Les autorités communales veilleront à accentuer les opérations de sensibilisation précitées pour toucher un large public et que chaque citoyen se sente responsable de la sauvegarde de la nature et sa biodiversité.
- En particulier, lors de constructions neuves ou de rénovation de façades, des incitants communaux pourraient favoriser l'inclusion dans des blocs creux, de cavités -nichoirs pour des espèces cavernicoles en régression, ou la pose de nichoirs pour hirondelles ou martinets.

9) Soutenir le rôle transversal du Référent Arbre communal

CONTEXTE

Un référent 'arbre' a été engagé par la commune. Ses compétences dendrologiques et son approche naturaliste et de gestion différenciée permettront de trouver les solutions adéquates de compromis lorsque des arbres se situent en lisière des projets urbanistiques ou en conflit avec eux. Comme beaucoup de grandes métropoles, le Plan Nature Ucclois doit s'appuyer sur une charte de l'arbre, qui doit servir d'armature à la gestion du patrimoine arboré public et privé.

L'ACQU demande une gestion globale et respectueuse de l'arbre, tenant compte des défis de demain. Pourquoi pas un 'boommeester' régional pour la prochaine législature ?

PROPOSITIONS D'ACTION

- Les autorités communales soutiendront l'action du référent arbre dans ses actions d'inventaire, de planification, de sensibilisation et de contrôle sur terrain.

- Les autorités communales évalueront les actions de la législature 2018-2024 en matière de PNU et en tireront les actions correctrices à mener pour la législature 2024-2030

EN MATIERE DE QUALITE DU VIVRE ENSEMBLE

10) Soutenir concrètement la diffusion des communautés d'énergie

CONTEXTE

L'enjeu est le partage de l'énergie via des regroupements de citoyens producteurs et consommateurs d'électricité verte. Ceux qui produisent de l'électricité verte vont pouvoir revendre leur part de production excédentaire à d'autres citoyens, leur permettant ainsi d'accéder à de l'électricité verte, sans passer par un fournisseur d'énergie, et à un prix convenu à l'avance, plus avantageux que celui du marché. Ces nouvelles initiatives sont accompagnées par Sibelga, sous le contrôle du régulateur Brugel. Il s'agit à la fois de créer du lien entre voisins, et d'augmenter le ratio collectif de production et de consommation d'électricité verte.

PROPOSITIONS D'ACTION

- Les autorités communales veilleront à encourager ces évolutions par la diffusion d'informations pertinentes, d'exemples concrets de projets réussis, la mise en avant des prérequis, le lien vers les partenaires idoines (conseillers, bureaux d'études, entreprises).
- Les autorités communales prendront des initiatives de sensibilisation en organisant des conférences par quartier, des visites d'installations existantes, des débats sur les freins et bonnes pratiques.

11) Diffuser les bonnes pratiques et initiatives citoyennes communales

CONTEXTE

La Commune dispose d'un média à large diffusion mais à caractère commercial, le magazine Wolvendael. En complément, la commune pourrait rédiger une lettre d'infos sur l'éveil à la préservation de la nature. Celle-ci recenserait les activités locales, communales ou associatives, prodiguerait des conseils, expliciterait des notions plus générales relatives à l'environnement et serait disponible sur le site de la commune. Par effet retour, cela donnerait aussi une reconnaissance au travail bénévole des associations et soutiendrait leurs actions citoyennes et d'éducation permanente. Dans ce cadre, des journées de visites et/ou d'action de

'nettoyage' des parcs, espaces verts et sites semi-naturels pourraient être organisées, comme ce qui se fait pour les parcours d'artistes.

Afin que le public ne s'étonne pas de certaines actions ou 'inactions' de la commune sur les sites naturels, parcs, ..., l'ACQU recommande de communiquer davantage sur ses chantiers relatifs à la nature.

PROPOSITIONS D'ACTION

- Les autorités communales veilleront à utiliser des canaux de diffusion appropriés pour toucher un large public et relayer des actions citoyennes qui concilient le vivre ensemble et l'amélioration du cadre de vie.

12) Valoriser le maillage vert et les corridors reliant les parcs et espaces verts communaux

CONTEXTE

La commune est dotée de nombreux espaces verts et parcs gérés par Uccle et par Bruxelles Environnement. Il importe d'assurer leurs qualités environnementales, et des accès, chemins et mobiliers urbains en suffisance. Mais il ne faut pas les considérer isolément : un maillage vert pour piétons et cyclistes reliant ces espaces verts serait une plus-value pour leurs usagers et la biodiversité. Chacun de ces espaces dispose de ses propres caractéristiques, avec focus différenciés sur le caractère sauvage, les jeux des enfants, le petit HoReCa, la qualité piétonne des sentiers, A noter aussi, la pollution lumineuse et sonore liée aux activités sportives des terrains situés aux abords de zones naturelles : des mesures d'accompagnement doivent être prises pour une protection renforcée de la faune hébergée par ces sites.

PROPOSITIONS D'ACTION

- En parallèle avec la promenade verte, les autorités communales veilleront à établir la cartographie générale et détaillée des espaces verts et parcs communaux et des liaisons vertes qui les relient
- En complément des plans de gestion de certains espaces verts gérés par Bruxelles Environnement, les autorités communales veilleront à établir, en concertation avec le public, le plan de gestion de leurs parcs et espaces verts, reprenant les objectifs, les moyens d'action, les investissements et l'évaluation périodique.

Jean Paul WOUTERS
Administrateur de l'ACQU

L'Association de Comités de Quartier Ucclois

Les Comités membres

Andrimont

Sébastien DE PAUW, av. d'Andrimont 37
sebdepauw@yahoo.fr - 0476.80 29 45

Association protectrice des arbres en forêt de Soignes (APAFS)

Bascule - Rivoli

Damien ANGELET, rue Stanley, 37 (b.1)
GSM : 0483 485 433
damien.angelet@diplomel.fed.be

Bosveldweg asbl

Anne DEL MARMOL, av. Montjoie 92
cqbosveldweg@gmail.com - 0497.57 00 43

Bourdon – Horzel

Benoît LIMBOS, rue du Bourdon 7
0474 47 65 32 benoit.limbos@skynet.be

Calevoet

Ann-Mary FRANCKEN, Ancien Dieweg, 46
GSM : 0475 22 24 51
amfrancken@skynet.be

Churchill

Serge LEDERMAN – 0495.36 63 48
Rue Général Mac Arthur 13 (b.1)

Floride - Langeveld asbl

Chantal DE BRAUWERE
(Cf Administrateur)

Groeselenberg

Jean LESEUL – Groeselenberg 69
0494.68 29 37 – jean.leseul@gmail.com

Fond’Roy, asbl

Marc VAN DER HAEGEN
Av. Maréchal Ney 20 - 0475.81 20 05

Gracq Uccle

Patricia DUVIEUSART, rue du Merlo, 8 B (b.9)
GSM : 0478 33 38 72
uccle@gracq.org - www.gracq.org

Kauwberg Nature asbl

Thérèse VERTENEUIL – rue Engeland, 367
Tél. 02.375 45 73 – chabi@comiteengeland.be

Kinsendael – Kriekenput

Martine DE BECKER (cf Administrateur)

Les amis des bois de Buysdelle et de Verrewinkel

Olivier KOOT, av. de Buysdelle 52
olivier.koot@scarlet.be
www.buysdelle.be/abbv/

Observatoire

Dominique VAES
(Cf Administrateur)

Ophem & C°

Yvette LAHAUT, rue des Myosotis, 20
Tél./fax : 02.376 61 71
yvettelahaut@yahoo.fr

OXY 15, Mon quartier, Ma vie asbl

Xavier RETAILLEAU
(Cf Administrateur) - www.oxy15.be

Parc Brugmann

Jean D'HAVE,
av. du Château de Walzin, 7 (22)
GSM : 0471 22 15 43
jean.dhave@gmail.com

Collectif de Riverains d'Uccle Centre (CRUC)

Nicola da Schio, rue V.Allard, 77 (b.28)
GSM : 0485.75 62 27

Plateau Engeland-Puits

Luc VAN DE WIELE, chemin du Puits, 77
Tél. : 02.374.81.04

Protection et avenir d'Avijl

Catherine TOUSSAINT
Montagne de St Job, 139 - Tél. : 02.374 02 60
kther@belgacom.net - www.avijl.org

Quartier St-Job

Jacques SPIES, Montagne de St Job, 90
jac@santescandinave.be - GSM : 0497 422 088

Quartier Lorraine

Denys RYELANDT – av. du Maréchal, 20 A
Tél. : 02.374 97 03 – d.ryelandt@gmail.com

Uccle n'est pas un long fleuve tranquille (UPFT)

Bertrand CHARLIER, ch. St Job, 317
Tél. 02.374 90 27

Vallée du Linkebeek

Henri VERLAET, Moensberg, 31
Tél. : 02.374.13.53
www.valleedulinkebeek.be

Vanderkindere – Bascule

Christella DI FIORE
Tél. 0479 612 440
comitevdkbascule@gmail.com et
www.comitevdkbascule.com

Le conseil d'administration

Présidents d'honneur :

BERNARD JOURET
DENYS RYELANDT

Présidente :

Martine De BECKER - Rue des Bigarreux 34
02.375 78 88 et 0479.95 17 28
martine.de-becker@outlook.com

Vice Président :

Dominique VAES - av. Lancaster 70
GSM 0475.51 34 10 – dvaes@observatoireuccle.be

Trésorier :

Xavier RETAILLEAU – rue du Château d'Eau, 97
Tél. fax 02.374 32 95 – retailleau.x@gmail.com

Florence VANDEN EEDE

Drève du Rembucher 10 - 1170 Bruxelles
0476.927 980 - florence.acqu@gmail.com

François GLORIE – av. de Floréal, 35

Tél. : 02.344 48 88 – info@francoisglorie.be

Pierre GOBLET – rue Edouard Michiels, 13

GSM 0476 60 24 80 – pierregoblet@skynet.be

Christian HUBIN – Rue du Repos, 128

Tél. : 02.375 15 10 – chubin346@gmail.com

Chantal DE BRAUWERE – av. Gobert, 38

Tél. 0477 29 12 70 – chantaldebrauwere@hotmail.com

Jean Paul WOUTERS – av. de Foestraets, 4

Tél. 0497 59 95 06 – jpwouter@gmail.com

Karin STEVENS – 130 ch.de Boitsfort, 1170 Bruxelles

Tél. 0497 82 93 60 – karinstevens@skynet.be

Chargée de mission :

Barbara DECUPERE
barbara@acqu.be
0497.48.02.62

La « Lettre aux habitants »

Éditeur responsable : Martine De BECKER

Coordination : Martine De BECKER

La « Lettre aux Habitants » peut être consultée sur
le site internet de l'ACQU : www.acqu.be

Les opinions exprimées n'engagent pas nécessairement l'ACQU

Courriel : acqu.asbl@gmail.com

Impression : Drifosett Printing - www.drifosett.com

Tirage :

10.000 exemplaires imprimés sur papier recyclé

N° de compte de l'ACQU : BE61 3100 7343 1817

La LETTRE est publiée avec le soutien de la
Fédération Wallonie-Bruxelles et de la
Région de Bruxelles-Capitale.

Personnes de contact

Melkriek - Truite - Trois Rois - Vervloet

Jacques HIRSCHBÜHLER,
chemin de la Truite, 31
Tél. 02.332 23 99 et GSM : 0498 540 560
j.hirschbuhler@gmail.com

De Fré – Echevinage

Michel DEVRIESE
av. De Fré, 29
Tél. : 02.374 85 80
michel.devriese@skynet.be

Gare d'Uccle-Stalle

Sophie CLERBAUX CAUDERLIER
277 rue Victor Allard
Sophiecauderlier@yahoo.fr